



Extrait du registre des délibérations
Comité Syndical du PETR Pays de Morlaix
Séance du Lundi 05 décembre 2022

SESSION ORDINAIRE

Date de la convocation :
10 novembre 2022

Nombre de Conseillers Communautaires :
En exercice : 16
Présents : 13
Votants : 14

Présidence de séance
Jean-Paul VERMOT

Secrétaire de séance
Marie-Claire HENAFF

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Morlaix, légalement convoqué, s'est réuni salle des conférences à la Chambre de Commerce et d'Industrie Morlaix Bretagne Ouest sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul VERMOT

PRÉSENTS :

Morlaix communauté : Jean-Paul VERMOT, Julien KERGUILLEC, Anne-Catherine LUCAS, Bernadette AUFFRET, Christophe MICHEAU, Nicole SEGALEN-HAMON, Guy PENNEC, Solange CREIGNOU.

Communauté de communes du Pays Landivisiau : Henri BILLON, Marie-Claire HÉNAFF, Robert BODIGUEL.

Haut-Léon communauté : Bernard FLOCH, Gérard DANIELOU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSÉS :

Communauté de communes du Pays Landivisiau : Laurence CLAISSE.

Haut-Léon communauté : Jacques EDERN, Aline CHEVAUCHER .

POUVOIR :

Haut-Léon communauté : Jacques EDERN a donné procuration à Bernard FLOCH.

Séance du Comité syndical du PETR Pays de Morlaix du 05 décembre 2022

OBJET	COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU EN VERTU DE LA DELEGATION QUI LUI A ETE DONNEE
ACTE	CS-2022-06-N42
RAPPORTEUR (S)	JEAN-PAUL VERMOT

Par délibération en date du 23 septembre 2021, le comité syndical a donné pouvoir au bureau pour « demander des subventions auprès de l'union européenne, de l'Etat, autres collectivités et organismes. (...) Lors de chaque réunion du Comité syndical, le président rendra compte des attributions exercées, par lui-même et le bureau, par délégation du Comité syndical. »

Ainsi, le bureau a autorisé le Président à solliciter les subventions suivantes :

- Demande de subventions relatives à la mise en œuvre de la feuille de route emploi-formation pour l'année 2022

DELIBERATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **PREND ACTE** de la décision du bureau du 21 novembre 2022

Votants	13
Pour	14
Contre	00
Abstention	00

Fait à Morlaix, le 5 décembre 2022

Le Président

Jean-Paul VERMOT

